



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°9
DU 5 septembre 2014**

Présents :

ARTAUX Laurence ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; DUCROUX Séverine ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry

Absents excusés : BENGUELLA Sylvie ; CULOT François-Xavier

Secrétaire de séance : Ducroux Séverine

La séance est ouverte à 20h30

Le compte rendu de la séance du 1^{er} août 2014 est approuvé à l'unanimité

Achat de tondeuse autoportée

Le maire informe le conseil municipal que la tondeuse autoportée actuelle n'est plus fonctionnelle et nécessite d'importantes réparations. Il présente donc un tracteur porteur multifonctions pouvant assurer les opérations suivantes :

- tonte des pelouses,
- aspiration des feuilles mortes,
- déneigement.

Coût HT détaillé de l'ensemble :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| - tracteur de marque ISEKI : | 11 711.83 euros avec 15% de remise |
| - plateau de coupe T10540 : | 1 966.55 euros avec 10% de remise |
| - aspirateur collecteur TAC530H : | 4 133.43 euros avec 10% de remise |
| - lame à neige : | 1 373.55 euros avec 15% de remise |

Coût total de l'ensemble : 19 185.36 euros

Reprise de l'ancien tracteur : 2 083.33 euros (2500 € TTC)

Prix du tracteur après déduction de la reprise : 17 102.03 euros HT

Le conseiller Jean Paul Chuzeville demande s'il n'est pas possible de confier la tonte des pelouses aux chantiers de réinsertion départementaux. Le maire lui répond que cette tâche se fait à la demande et nécessite un matériel performant. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquiescer cet ensemble au prix indiqué ci-dessus.

Renouvellement du contrat d'assurance du personnel

Le maire informe le conseil municipal que les communes avaient autorisé le centre de gestion à mener pour leur compte la procédure de mise en concurrence « délibération du 1^{er} juin 2012 ». Ce contrat a été attribué au groupement SOFCAP. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance du personnel avec la société précitée.

Renouvellement de contrat de Monsieur Gillot Eric

Le maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de Mr Gillot pour 2 semaines. Le conseiller Jean Paul Chuzeville fait remarquer le manque de ponctualité de monsieur Gillot. Le maire lui précise que, étant lui-même présent chaque matin aux ateliers municipaux aux heures de départs des employés municipaux, il n'avait pas constaté de retards chez cette personne. Le conseil décide à l'unanimité de renouveler le contrat de Monsieur Gillot pour deux semaines.

Travaux de l'église

Le maire rappelle la participation de la paroisse aux travaux intérieurs de l'église. Un courrier précisant l'engagement financier de cette dernière a bien été reçu en mairie. Pour la continuité de ces travaux, il est nécessaire d'en confier la gestion à un maître d'œuvre.

Le maire présente un devis de 11 000 euros HT du cabinet d'architecture Lhomme et Nectoux. Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette mission à ce cabinet.

Fonds de solidarité pour le logement « FSL » et fonds départementaux d'aide aux accédants (à la propriété) en difficulté « FAAD »

Le maire informe que, comme chaque année, les communes sont sollicitées par le Département dans le cadre de la mobilisation de l'action publique en faveur du principe général du droit à un logement décent.

La participation est :

- FSL : 0,61 € par habitant soit « 0,61 X 1234 = 752,74 €
- FAAD : 0,30 € par habitant soit « 0,30 X 1234 = 370,20€

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de participer aux FSL et FAAD

Association « Promenade Historique dans la Vallée de l'Ognon »

Le maire présente cette association qui a pour objectif de promouvoir le développement de l'activité économique et touristique des propriétaires privés et publics disposant d'un patrimoine historique situé dans la vallée de l'Ognon. Une plaquette est présentée au Conseil Municipal ainsi que le coût financier :

- Adhésion à cette association : 50 € par an
- Réalisation de la plaquette : 92 €
- Prix par plaquette commandée : 0,46 €

Cette dernière pourra être distribuée aux offices de tourisme.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à cette association.

Indemnité du responsable des garants

Comme cela avait été approuvé lors de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2014, le maire rappelle que, étant donné de la charge de travail qui incombe au responsable des garants il était prévu que ce dernier perçoive une indemnité. Il propose la somme de 120 euros.

Le maire, rappelle également qu'il avait baissé son indemnité et celle du 1^{er} adjoint. Ainsi, cette somme ne viendra pas augmenter l'enveloppe globale allouée aux indemnités des élus.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition,

Embauche de Monsieur Kevin Deray en Contrat à Durée Déterminée

Le maire propose d'embaucher dans un premier temps Monsieur Kevin Deray en contrat à durée déterminée pour une période de trois mois et, dans un même temps, de faire les démarches nécessaires pour obtenir un contrat d'avenir. Il rappelle que Monsieur Kevin Deray est sapeurs-pompiers bénévole et paysagiste de métier, deux atouts intéressants pour la commune.

Le conseiller Jean Paul Chuzeville, au nom de l'opposition, s'oppose à l'embauche de Monsieur Kevin Deray ; il trouve cette démarche injuste vis à vis de Monsieur Mathieu Faivre embauché actuellement en contrat d'avenir. Le maire lui rappelle qu'il s'agit d'un contrat à durée déterminée renouvelable et non d'un contrat à durée indéterminée. En ce qui concerne le contrat d'avenir de monsieur Mathieu Faivre, il ne pouvait être obtenu qu'en échange d'une promesse d'embauche et, cela, en accord avec l'intéressé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'embaucher Monsieur Kevin Deray.

Divers

Travaux d'assainissement

Claude Courgey, maire-délégué de Morchamps, explique au conseil municipal que le collecteur des eaux usées qui se jette dans le poste de relevage Rue Léon Belz reçoit encore de l'eau de pluie.

Actuellement, à chaque épisode de fortes précipitations, le sous-sol de Mr Drzewiecki, qui habite au n°5 rue du pont, se trouve inondé par les eaux usées, signe de la présence d'eaux de pluie dans le réseau d'eaux usées. Dans un premier temps, pour pallier à ce problème précis, les employés communaux installeront prochainement un clapet antiretour dans le regard de l'habitation de Mr Drzewiecki.

Dans un second temps, il sera nécessaire d'effectuer un contrôle des branchements des habitations qui sont ou devraient être raccordées à ce réseau.

Salle de Chazelot Montferney

Catherine Millet, maire-déléguée de Montferney, informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres, concernant les travaux de réhabilitation de la salle de convivialité de Chazelot Montferney, s'est réunie ce vendredi 5 septembre. Les entreprises seront présentées ainsi que le coût financier lors de la prochaine réunion du conseil, après étude des dossiers par le maître d'œuvre, le cabinet d'étude HDL.

- Coût financier estimatif : 97 400 €
- Coût financier retenu après ouverture des plis : 86 590 €

Parcours santé

Séverine Ducroux, 2ème adjoint au maire, précise au conseil municipal que le projet n'est pas abandonné et que la commission « parcours santé » se réunira le vendredi 12 septembre.

Lors de cette réunion, les nouveaux agencements du circuit seront retenus. Les dossiers de demandes de subventions seront ensuite préparés.

Nouvelle station d'épuration

Bernard Jacoulet, 3ème adjoint au maire, informe le conseil municipal que nous attendons les propositions financières de l'Agence de l'Eau avant de réunir la commission des finances qui établira un plan de financement.

Numérotation des habitations

Le maire rappelle au conseil municipal que la poste demande de régler les anomalies de numérotation de certains secteurs de notre commune. Les membres du conseil seront mis à contribution.

Commission des travaux

La commission des travaux se réunira prochainement pour établir un planning des travaux d'entretien des voies communales.

Zone humide

Le maire informe que les travaux de réhabilitation de la zone humide située derrière l'ancien Garage Chaillet vont commencer. Ils seront réalisés par les employés communaux.

Ancien presbytère

Le conseiller Jean Paul Chuzeville demande s'il est vrai que l'ancien presbytère va être cédé à l'association « Les Amis du Vieux Rougemont ». Le maire lui répond qu'il souhaite seulement une mise à disposition. Cette demande sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil.

Terrain de football

Afin de ranger le matériel de l'école de football, le club souhaite construire un garage. Cette demande sera présentée au prochain conseil.

Demande des conseillers de l'opposition

Le conseiller Jean Paul Chuzeville demande que le blason de la commune soit apposé sur les véhicules de communaux.

Les conseillers de l'opposition souhaitent être destinataires de tous les documents concernant les commissions dont ils font parties. Le maire rappelle qu'il avait précisé au début du mandat que les conseillers de l'opposition pouvaient disposer des documents qu'ils souhaitaient mais qu'ils devaient en faire la demande auprès de lui.

Le conseiller Jean Paul Chuzeville souhaite participer aux réunions de chantier.

Point sur la rentrée scolaire 2014

Le président du Syndicat Intercommunal des Ecoles du Pays de Rougemont, Martial Bouvard, informe le conseil municipal que la rentrée des élèves s'est bien passée. Des problèmes restent à régler avec les transports scolaires.

70^{ème} Anniversaire de la libération de Rougemont

Mise en place du matériel.

Le maire demande aux membres du conseil municipal d'être présents à 9h30 sur la place de la mémoire pour la préparation de la cérémonie.

Réunion des associations de Rougemont le 19/09/2014

Séverine Ducroux, 2^{ème} adjoint au maire, informe qu'elle réunira l'ensemble des associations le vendredi 19 septembre.

La séance est levée à 22h20

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion Vendredi 17 octobre 2014 à 20h30</p>
